



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 68267

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la vente de jeux de grattage aux mineurs. Actuellement, rien n'interdit aux buralistes de vendre des jeux de grattage (Solitaire, Millionnaire, Tac O Tac...) aux mineurs de moins de seize ans, dans la mesure où ils sont autorisés à fréquenter leurs établissements. Or, eu égard au caractère pernicieux des jeux d'argent et au caractère souvent influençable des jeunes adolescents, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures afin de leur en limiter l'accès.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68267

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6384